

## A PROPOS DE L'ATTENTAT DE BEAUJON

---

Le monde médical est déjà au courant de l'attentat inouï (car il s'agit bien d'un attentat), qui a été commis à l'hôpital Beaujon. Quelques disciples fervents des pratiques anarchistes ont tenté de faire annuler le concours actuel de l'Internat, en détruisant, avec effraction, une partie des copies des candidats.

Ces copies se trouvaient renfermées dans trois urnes, en bois de chêne, scellées et cachetées, et déposées, par mesure de sécurité sans doute, dans le cabinet du Directeur de l'hôpital Beaujon, afin d'être à la disposition des juges qui se réunissaient dans cet hôpital.

Beaujon est plein de souvenirs, il n'est pas inutile de le rappeler!

Le cabinet directorial est resté légendaire, dans les annales de l'Internat, par l'apparition imprévue, un beau matin, sur la table même du Directeur, d'une tête de veau symbolique. Une autre fois, le concierge aperçut avec stupeur un jardin qui avait poussé pendant la nuit dans la cour d'entrée de cet hôpital; c'étaient les arbres fruitiers du Directeur, qui étaient venus, comme par hasard, se planter sans racines, entre les pavés.

Les farces d'alors, sans se trouver toujours du goût des directeurs, étaient cependant tolérées dans la plupart des établissements de l'Assistance publique, et l'administration n'en faisait que rire.

Les internes s'amusaient : comme ils travaillaient beaucoup aussi, on les excusait et quand les conséquences de leurs actes n'allaient pas plus loin que la récolte, avant maturité, des fruits du Directeur, le crime n'était pas bien grand.

L'événement de l'hôpital Beaujon sort malheureusement des habitudes d'antan; voici les faits résumés en quelques mots :

Dans la nuit du 28 novembre dernier, un panneau de la porte du cabinet du Directeur, mesurant environ 40 centimètres sur 60, fut détaché dans le bas de cette porte à l'aide d'un couteau de thermo-cautère, et permit ainsi à un ou deux individus de s'introduire dans la pièce. Une fois là, ces néo-cambrioleurs percèrent, à l'aide de vrilles, dans deux des urnes, un petit orifice suffisant pour le passage de l'embout d'un entonnoir qui servit à verser de l'acide azotique sur les copies qu'elles renfermaient. Le résultat, on le devine, fut de détruire ou de rendre illisible la plus grande partie de ces copies.

Quoique la *Revue critique* ne soit pas un journal d'informations destiné à enregistrer des faits divers, mais bien un organe où le praticien ne doit trouver qu'un enseignement médico-chirurgical, nous ne pouvons cependant laisser passer sous silence un fait aussi déplorable qui comporte à la fois un acte de criminalité et des déductions philosophiques peu encourageantes pour l'avenir.

Le ou les coupables seront-ils découverts? Dans le fond, le fait nous importe peu, bien que nous nous soucions peu d'être exposés à rencontrer un jour comme confrères des gens d'une moralité aussi contestable.

On a été jusqu'à dire que c'étaient les internes titulaires de l'hôpital qui avaient fait le coup, parce qu'ils trouvaient la question absurde et les appréciations des juges intactes. Que n'a-t-on pas dit encore?

Il est vrai que la question, une question d'anatomie pure, nerf maxillaire supérieur, était à peu près inconnue d'une grande partie des candidats. Ceci prouve que le niveau du concours s'est beaucoup abaissé, comme d'ailleurs le niveau des études médicales en général.

Les internes d'autrefois tenaient à honneur d'avoir vécu

au chevet des malades ces quatre années, qui étaient la base de leur expérience pour l'avenir.

Le docteur, qui avait été interne, acquérait presque toujours rapidement une notoriété que justifiait ses connaissances pratiques. C'est ainsi que l'Association des Anciens Internes a protesté de plus en plus contre des médecins, qui usurpaient, pour se faire valoir auprès de leurs clients, le titre d'internes des hôpitaux, qu'ils avaient été impuissants à conquérir. Aujourd'hui, où la lutte pour la vie est plus violente encore, combien de candidats voient dans le titre d'interne, non pas la possibilité d'acquérir l'expérience des malades, mais un marchepied pour la clientèle, qui n'aura certes pas, dans ce cas, à se louer de la façon dont elle aura placé sa confiance. Il nous étonnerait fort si le ou les auteurs du crime de Beaujon n'étaient pas de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, si les coupables sont découverts, nous sommes de ceux qui réclamons qu'on sévise avec une grande sévérité: « C'est en laissant les enfants chiper qu'on leur apprend à voler ».

On a parlé des conséquences qu'aurait cet acte pour les autres candidats. Cette destruction d'un certain nombre de copies, en dehors de toute interprétation du fait, doit être assimilée à ce qui se serait passé s'il s'était produit accidentellement un incendie dans le cabinet du Directeur.

Il est évident qu'une destruction accidentelle d'un petit nombre de copies n'aurait pas entraîné l'annulation d'un concours. Il est également impossible d'admettre à de nouvelles épreuves les candidats qui avaient « filé ».

Les candidats, qui avaient encore le droit de lire leur copie, doivent donc être admis au concours, soit qu'on leur donne une nouvelle composition écrite, soit qu'on remplace cette composition écrite par une double épreuve orale.

Les candidats dont les copies ont été détruites, se trouvent évidemment dans des conditions un peu différentes vis-à-vis des autres concurrents, mais ils pourront toujours faire preuve des connaissances qu'ils ont du acquérir pendant la préparation au concours.

Cette solution nous paraît, étant données les conditions actuelles du concours de l'Internat, la plus acceptable parce qu'elle paraît aussi la plus équitable.